L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER · PLANIFIER · PROJETER · ANIMER · PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPRIEU Nord

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

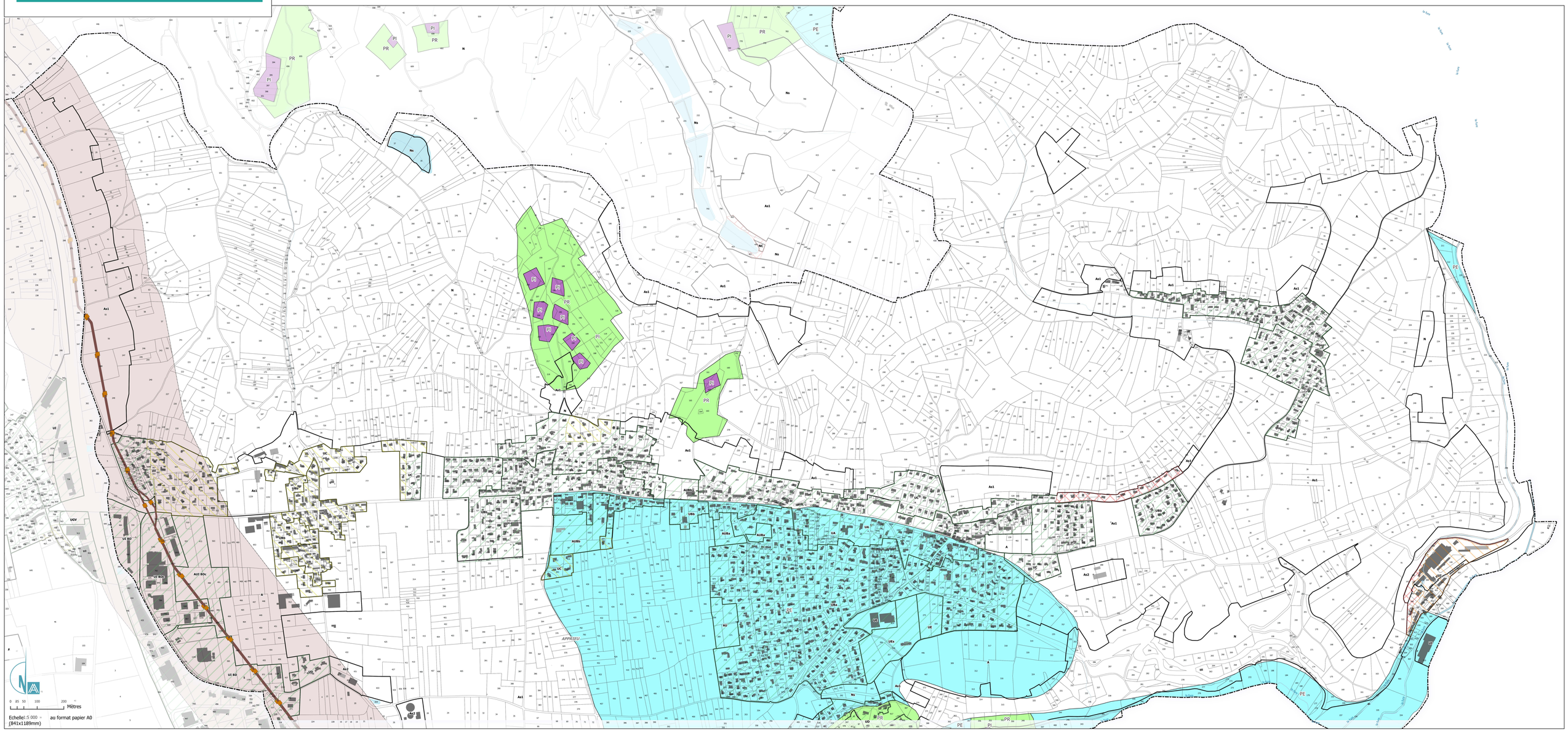
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau



Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

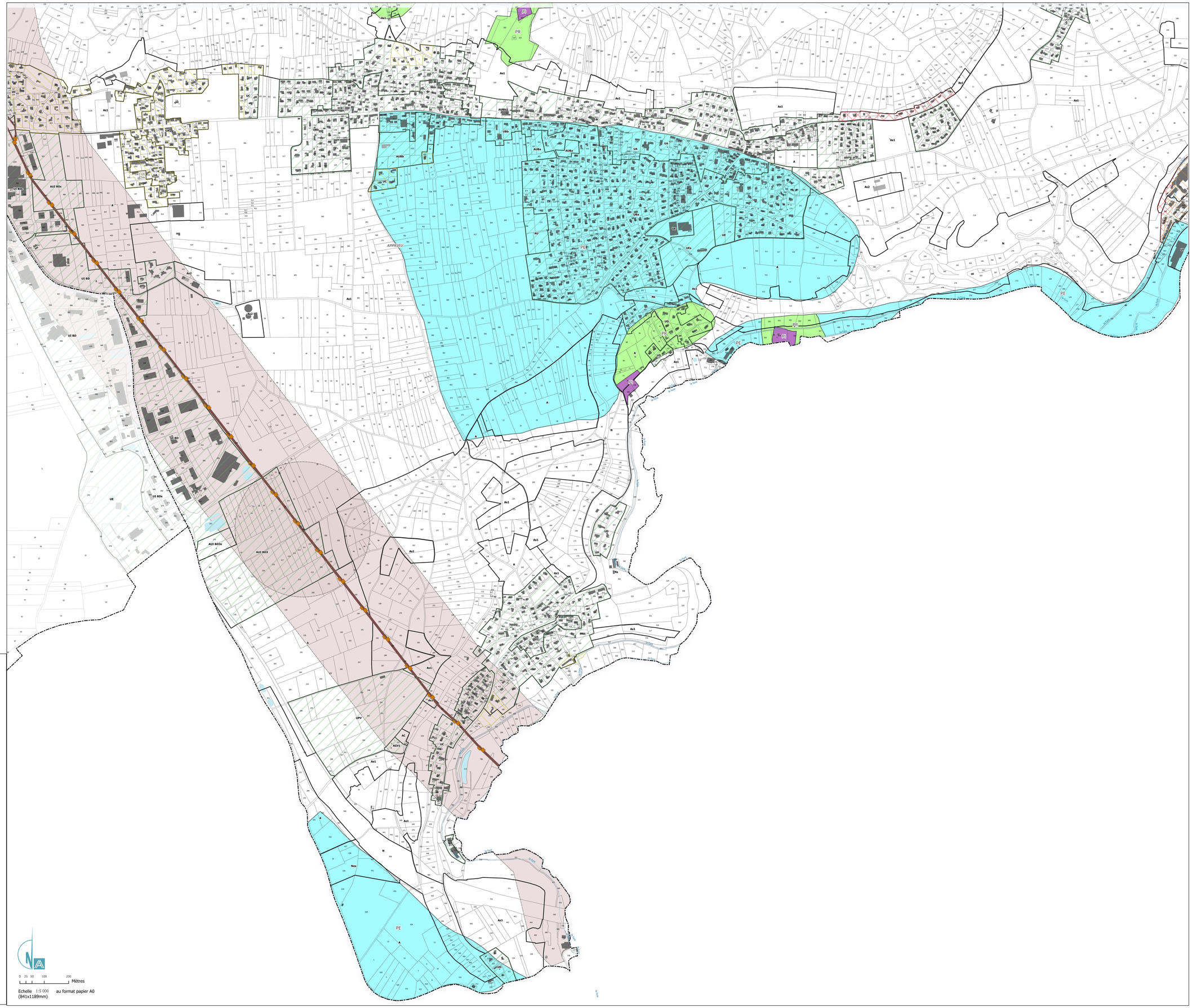
Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau



L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
CADRONS PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

APPRIEU Sud

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 (841x1189mm) au format papier A0

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

0 25 50 100 200 Mètres

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BEAUCROISSANT

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETTER ANIMER PARTAGER

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BEVENAIS Nord

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFIP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

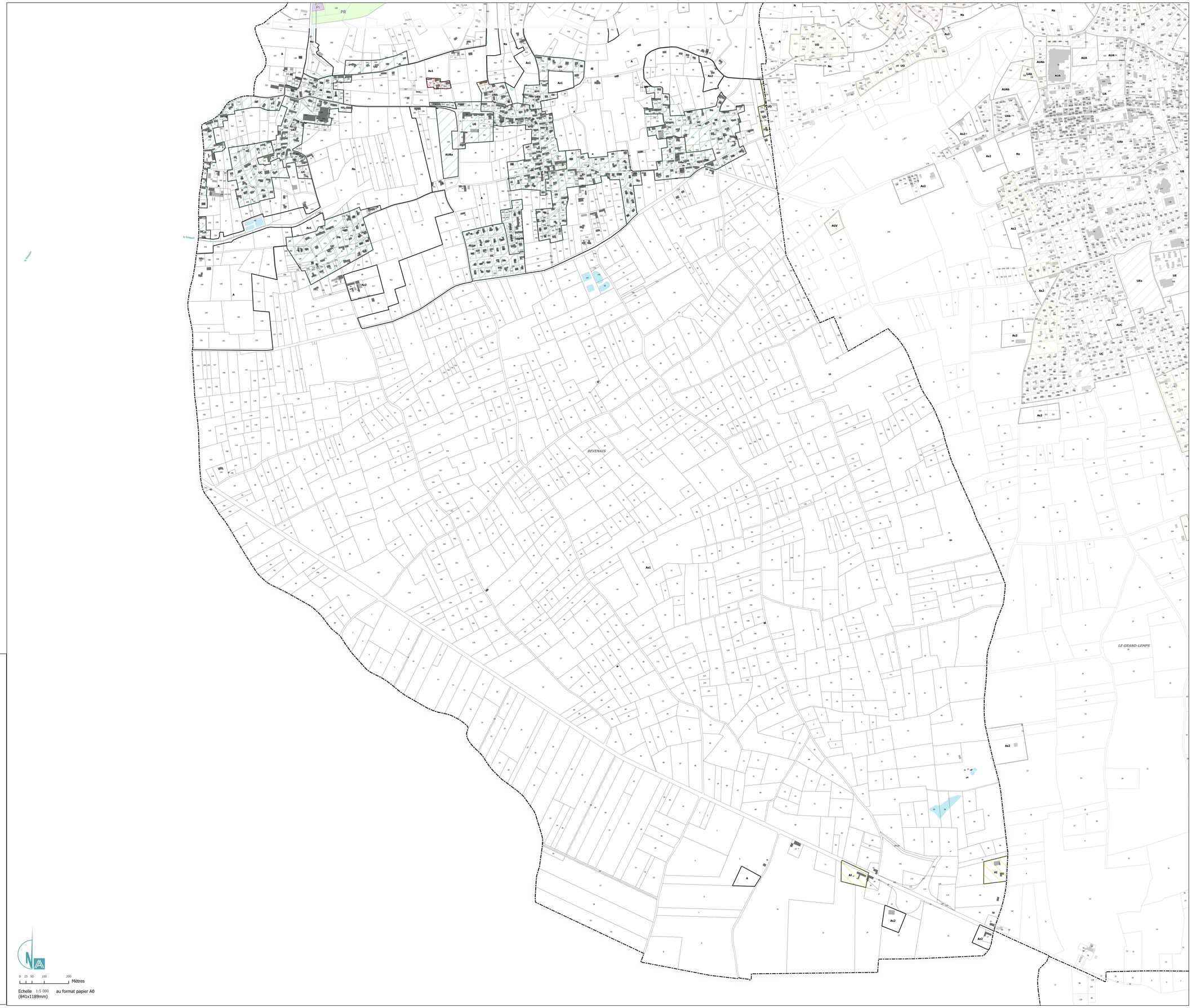
Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau



L'AGENCE
AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BEVENAIS Sud

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0
(841x1189mm)

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BIZONNES

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

0 25 50 100 200 Mètres

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

BURCIN

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)
- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)
- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)
- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse
- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :
- Limite communale
- Parcellaire

- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CHABONS Nord

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

0 25 50 100 200 Mètres

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CHABONS Sud

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)
- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)
- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)
- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse
- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :
- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

Echelle 1:5 000 (841x1189mm) au format papier A0

0 25 50 100 200 Mètres

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER · PLANIFIER · PROJETER · ANIMER · PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COLOMBE Nord

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE
AURM
AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COLOMBE Sud

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025



Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

EYDOCHE

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

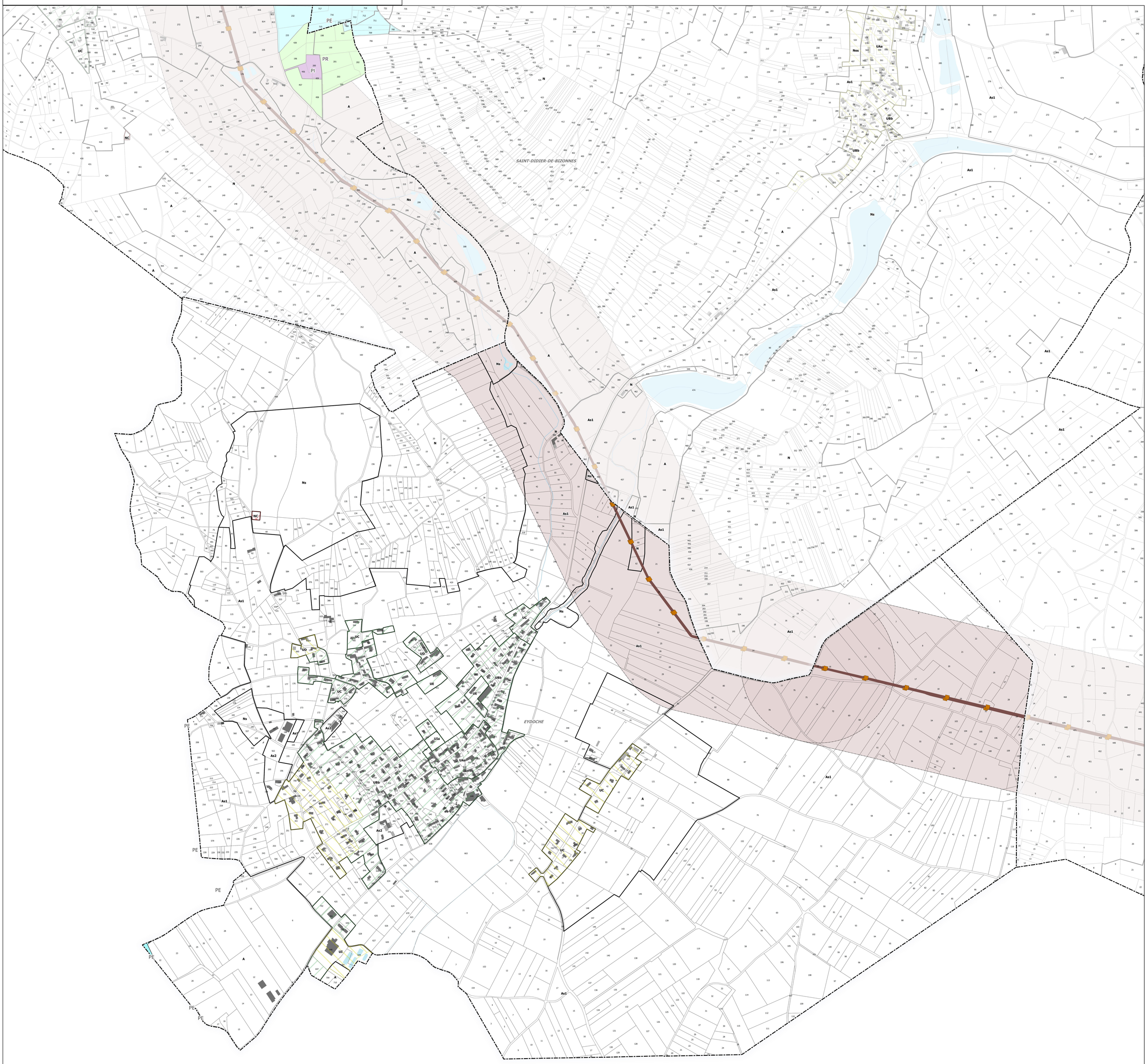
Transport de matière dangereuse

- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

- Limite communale
- Parcellaire

- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau



0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

FLACHERES

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)
- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)
- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)
- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse
- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :
- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE
AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

IZEAUX Nord

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0
(841x1189mm)

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée),
voire même AEP Inconstructibilité temporaire
(ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION DIJONNAISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

IZEAUX Sud

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0
(841x1189mm)

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER AGIRRE PARTAGER

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE GRAND-LEMPS Nord

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Échelle 1:5'000 au format papier A0 (841x1189mm)

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)

ANC

ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)

ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)

AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)

AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage

Captage / Périmètre éloigné

Captage / Périmètre immediat

Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse

Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1

Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Modification n°4 du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LE GRAND-LEMPS Sud

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000

Source : DGFiP Cadastre © 2025

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OYEU

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)
- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)
- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)
- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse
- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :
- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier 1000x1189mm

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RENAGE

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)
- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)
- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)
- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse
- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :
- Limite communale
- Parcellaire

- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

0 25 50 100 200 Mètres

Echelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)

Modification n°4 du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES

Plan B : Contraintes et nuisances

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire de Bièvre Est en date du :

Le Président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2025

Contour de zone

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif (ANC)
- ANC
- ANC vigilance (étude de sol obligatoire, pour valider la constructibilité)
- ANC Inconstructible

Assainissement Collectif (AC)
- AC constructible

Adduction Eau Potable (AEP)
- AEP Inconstructible (ressource en eau non autorisée), voire même AEP Inconstructibilité temporaire (ressource en eau non autorisée)

Captage
- Captage / Périmètre éloigné
- Captage / Périmètre immediat
- Captage / Périmètre rapproché

Transport de matière dangereuse
- Servitude d'utilité publique pour limiter l'usage du sol Sup 1
- Canalisations de transports de matières dangereuses

Divers :
- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau

Echelle 1:5000 au format papier A0 (841x1189mm)

0 25 50 100 200 Mètres